

Édith et les siens

Quand la mémoire d'une famille juive alençonnaise rencontre un projet pédagogique

À Alençon, le souvenir d'Édith Bonnem est attaché au centre social du quartier de Villeneuve. D'autres lieux de mémoire perpétuent son nom et celui des siens. Mais qui connaît le destin tragique de cette famille juive sarroise réfugiée dans l'Orne, victime de la Shoah ?

En septembre 2014, une classe du lycée Marguerite de Navarre d'Alençon participe au dispositif « Mémoires d'Auschwitz », proposé par le Mémorial de la Shoah et relayé par la Région Normandie, en partenariat avec les autorités académiques. Figurant sur une plaque commémorative à l'entrée du lycée, le nom d'Édith Bonnem s'impose.

Les élèves interrogent alors les Archives départementales : quelles sources conserve-t-on à son sujet ?

À priori peu de chose : une photographie d'elle et de ses frères et son procès-verbal d'arrestation...

Des sources d'archives pour faire mémoire et écrire l'histoire

Pourtant, après quelques semaines de recherches, deux mille cinq cents pages d'archives concernant le parcours des familles Bonnem, Kahn et Meyer sont réunies. Elles sont conservées dans cinq pays différents, par une vingtaine d'institutions publiques mémorielles ou patrimoniales et par les quelques membres de la famille qui ont survécu à la Shoah. Deux mille cinq cents pages qui résumement la vie d'individus qui aspiraient à une existence ordinaire mais qui subirent, à l'instar de millions de juifs européens, les persécutions antisémites et furent, pour la plupart, exterminés dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

Un destin tragique, à l'image de celui de 5 à 6 millions de juifs en Europe

Le destin de la famille Bonnem Kahn est tragiquement ordinaire. Depuis l'exil pour fuir l'Allemagne nazie en 1935 jusqu'aux camps de la mort, les archives conservées témoignent de la mécanique de la persécution vécue par les 300 000 à 330 000 juifs de France, de nationalité française ou étrangère : le contrôle, la suspicion, la détention, la stigmatisation, l'exclusion, la privation des droits, la déportation, l'assassinat industrialisé pour plus de 75 000 d'entre eux. Les documents illustrent également comment les outils du contrôle administratif des étrangers, puis de surveillance des juifs, mis en place par l'État, ont servi la politique d'extermination voulue par l'Allemagne nazie et exécutée avec la complicité de l'appareil d'État du gouvernement de Vichy.

Cette exposition entend contribuer à la mémoire de la Shoah, des victimes qui s'étaient installées dans l'Orne comme de toutes les autres. Elle a également pour intention de montrer, documents à l'appui, ce que la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme peuvent produire lorsqu'on les laisse se répandre dans les consciences et dans l'espace public.



▲ Plaque commémorative à la mémoire d'Édith Bonnem Alençon, Lycée Marguerite de Navarre

Liste des juifs déportés depuis le département de l'Orne et assassinés dans les camps d'extermination nazis

- Tauba BERKOWICZ-KROWICKI
- Anna BLINDERMANN-JACOBOOSKY
- Berthold BONNEM
- Édith BONNEM
- Marcel BONNEM
- Rudolph BONNEM
- Tauba BROCKMANN-KEMACH
- André BROUN
- Hermina BRÜCK-BAUEROVÁ
- Sarah BRUELL-HONENBERGOVÁ
- Berthe CAHEN-LEVY
- Matthieu CALDERON
- Jacqueline CASEWITZ-NETTRE
- Isaac DAVID
- Israël DREZNER
- Rebecca ERGAS-CALDERON
- Nathan FRANCKEL
- Charlotte FUIKELCHTEIN-DAVID
- Rebecca HANAU-BONNEM
- Basile HILDENFINGER-WEILL
- Paul JACOB
- Micheline JACOBOOSKY
- Roland JACOBOOSKY
- Zélik JACOBOOSKY
- Edgar KAHN
- Germaine KAHN-MEYER
- Gustel KAHN BONNEM
- Julius KAHN
- Siegfried KAHN
- Alexander KANN
- Herbert KANN
- Sophie KAPFERER-NETTRE
- Ida KAUFMANN KAHN
- Albert LEVY
- Berthe LEVY
- Léon LEVY
- Robert KEMACH
- Henri MAYER
- Alexandre MELUN
- Albert MEYER
- Jean MILHAUD
- Moszek NITKA
- Fanny PITKCVIZ
- Katharina RITTER-BRÜCKOVÁ
- Harriet ROSENBAKER-WEISS
- Eugène ROSENTHAL
- Adolphe RUFF
- Jeanne RUFF
- Fernand SALOMON
- Louis SALOMON
- Marguerite SALOMON-WEILL
- Yvonne SALOMON
- Ben Zion SAPIR
- Woda SPRYNCA-KRUCZYK
- Alfred WEILL
- Jeanne WEILL
- Sylvain WEILL
- Heinz WEIL
- Nachman WOLFOWICZ

Les origines sarroises

Les familles Bonnem et Kahn sont originaires de la Sarre, une région de l'Ouest de l'Allemagne frontalière de la France.

C'est là, à Merzig, que naît Julius Kahn, en 1867 ; comme beaucoup de juifs allemands à cette époque, il devient marchand de bestiaux. En 1900, il épouse sa cousine Ida Kaufmann, née en 1878. Le couple s'installe dans une vaste maison à Merzig. En 1903 naît Gustel, puis arrivent Alfred en 1904, Herta en 1906, Edgard en 1907, et enfin Germaine, la petite dernière, en 1913. Les Kahn possèdent une étable, un poulailler, quelques champs ; ils vivent dans une relative aisance et cohabitent tranquillement avec leurs voisins non juifs.

En 1919, le Traité de Versailles établit que la Sarre, pour une durée de 15 ans, sera administrée par la Société des nations (SDN) et ses mines de charbon exploitées par la France en compensation des dommages de guerre. La région n'échappe pas pour autant aux troubles économiques qui frappent l'Allemagne, notamment la terrible inflation de 1923.

En 1924, Gustel épouse Marcel Bonnem, un camarade d'enfance. Marcel est fils unique ; il travaille dans l'épicerie que ses parents, Daniel et Rebecca, nés en 1863, tiennent à Merzig. En février 1925, Gustel et Marcel ont leur premier enfant, Berthold, puis viennent Édith en 1927 et Rudolph en 1919. Herta, petite sœur de Gustel, épouse en 1927 Siegmund Friedemann, que la communauté juive de Merzig a recruté, un an plus tôt, comme officiant liturgique, boucher rituel et professeur d'instruction religieuse. Leurs deux premiers garçons, Charles et Herbert, naissent en 1929 et 1931. Puis la famille s'installe à Sarrebrück où Siegmund a trouvé un poste plus intéressant.

En 1933, Alfred, l'aîné des garçons Kahn, épouse Rosa Moses, originaire elle aussi de Merzig. Depuis ses 18 ans, Alfred, très entreprenant, s'est lancé dans un commerce de récupération de chiffons, peaux et métaux. Son frère cadet Edgard s'est associé à son entreprise. Quant à Lilly, la cadette, elle étudie le piano au conservatoire de Sarrebrück.

En janvier 1933, Hitler et le Parti national-socialiste des travailleurs allemands, ouvertement antisémite, arrivent au pouvoir. En Sarre, les juifs sont encore à l'abri des persécutions antisémites mais l'atmosphère devient menaçante. En janvier 1935, comme prévu par le Traité de Versailles, un référendum demande aux Sarrois s'ils veulent le rattachement au Reich. Plus de 90 % des électeurs votent en faveur du Reich. Le rattachement devient effectif le 1^{er} mars. Pour les opposants au nazisme et les juifs de Sarre, c'est une catastrophe.



▲ Les 5 enfants Kahn, de gauche à droite : Edgard, Germaine, Herta, Alfred, Gustel. Merzig, vers 1915 (Collection privée)



▲ Gustel Bonnem-Kahn et Marcel Bonnem Merzig, 1924 (Collection privée)



▲ La famille Bonnem devant leur épicerie. De gauche à droite : Marcel, Édith, Gustel, Rudolph, Rebecca et Berthold Merzig, vers 1935 (Collection privée)



▲ Les familles Bonnem et Kahn. De gauche à droite : Edgard Kahn, Julius Kahn, Alfred Kahn, Herta Kahn, Berthold Kahn, Ida Kaufmann-Kahn, Gustel Bonnem-Kahn, Marcel Bonnem et Germaine Kahn Merzig, vers 1925 (Collection privée)

Des Vosges à Alençon

Fuir l'Allemagne nazie

Après le référendum en faveur du rattachement de la Sarre au Reich, de nombreux Sarrois émigrent pour fuir le nazisme. Près de 10 000 personnes quittent ainsi la Sarre de 1935 à 1939. Les Kahn sont parmi eux. En 1980, Alfred, l'un des rares survivants de la famille, témoigne dans *Ouest France* : « C'était la victoire du nazisme. Nous avons décidé de partir. Toute la famille. Comme tous les juifs de Sarre. Et comme tous les opposants aux nazis, les socialistes en particulier. On avait un an pour le faire. Rester ? On savait ce qui nous attendait. Dans *Mein Kampf*, Hitler avait tout annoncé ».

Les Kahn sollicitent donc leur réseau familial et en particulier leurs cousins français. En août 1935, Alfred, Rosa, Julius, Ida et Germaine quittent Merzig, traversent la frontière et se réfugient à Neufchâteau dans les Vosges. Ils y retrouvent le frère aîné de Julius et son épouse, venus de Sarrebrück. Herta et Siegmund Friedemann et leurs enfants les rejoignent.

Comme les autres réfugiés, les Kahn abandonnent en Sarre une partie de leur histoire. En décembre 1935, Edgard épouse religieusement à Neufchâteau Théa Salomon. Le couple part pour la Palestine où les Bonnem les ont précédés.

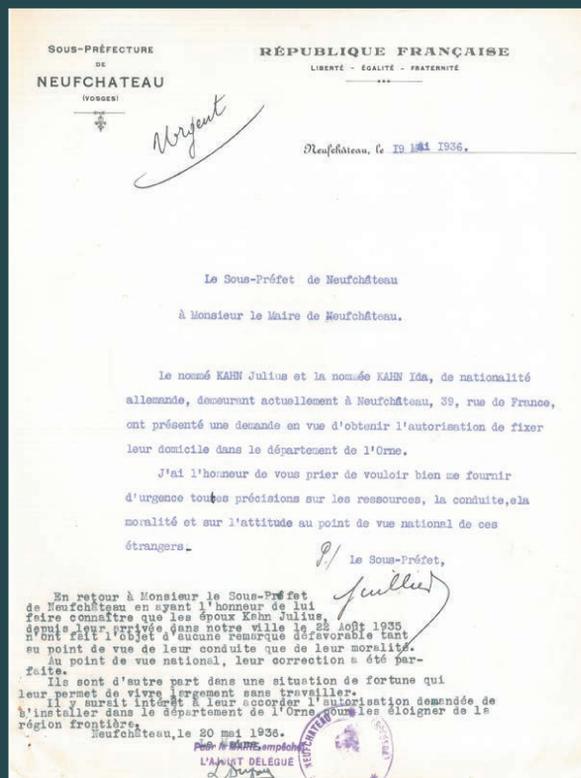
L'installation à Alençon

En France, la résidence et la circulation des étrangers sont soumises à une législation de plus en plus contraignante. Ainsi, les Allemands réfugiés n'ont pas le droit de résider durablement dans un département frontalier comme les Vosges.

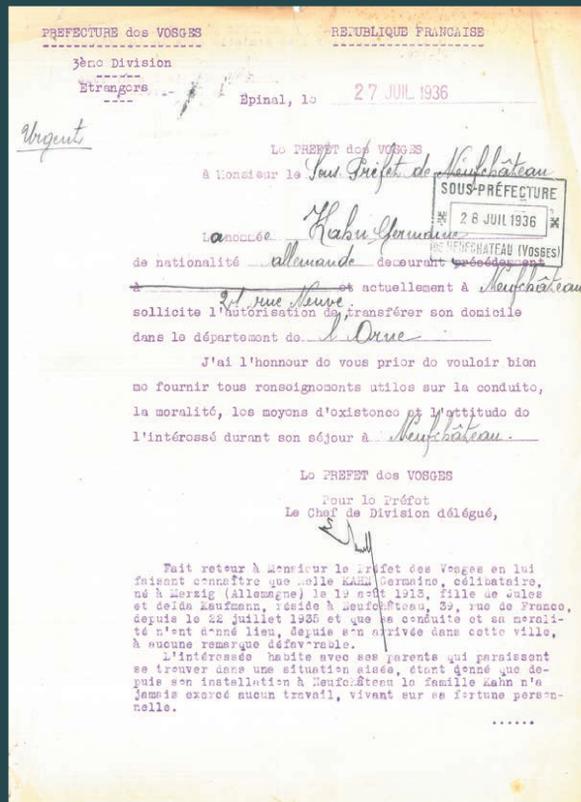
Alfred, toujours très entreprenant, trouve dans un journal spécialisé, *Le Chiffonnier*, une affaire à reprendre à Alençon. Il s'y installe avec Rosa en décembre 1935. Ils sont rejoints, en mai 1936, par Ida, Julius et Germaine après que la préfecture de l'Orne a accepté leur demande d'installation. Ainsi commence pour eux une nouvelle vie.



▲ Edgard Kahn et Théa Salomon, lors de leur mariage religieux. Neufchâteau, devant la synagogue, le 15/12/1935. (Collection privée)



▲ Correspondance adressée au sous-préfet de Neufchâteau par le maire de Neufchâteau 19 mai 1936. (Arch. dép. Orne, M 1073)



▲ Correspondance adressée au sous-préfet de Neufchâteau par le préfet des Vosges 27 juillet 1936. (Arch. dép. Orne, M 1073)

De la Palestine à Alençon

Tandis qu'une partie de la famille s'installe dans l'Orne, Marcel et Gustel Bonnem, avec leurs enfants (Berthold, 11 ans, Édith, 9 ans, et Rudolph, 7 ans) choisissent d'émigrer en Palestine. Ils emmènent avec eux la mère de Marcel, Rebecca (73 ans) et sont rejoints par Edgard, le frère de Gustel, et son épouse Théa.

L'espoir d'une vie meilleure en Palestine

La Palestine est alors sous mandat britannique suite au démantèlement de l'empire ottoman en 1919. Depuis la fin du XIX^e siècle et le développement du mouvement sioniste, de plus en plus de juifs d'Europe centrale et orientale s'y installent dans l'espoir d'une vie meilleure à l'abri des persécutions. L'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933 accélère le mouvement. Entre 1929 et 1939, environ 180 000 juifs, dont 40 000 originaires d'Allemagne ou d'Autriche, tentent leur chance en Palestine.

Les familles Bonnem et Kahn s'installent à Tel Aviv. Pour trouver plus facilement du travail et bénéficier des réseaux de solidarité des mouvements sionistes, Edgard adhère à l'Histadrout, le principal syndicat juif de Palestine.

D'une manière générale, cette période de vie en Palestine est mal connue. Les photographies conservées témoignent d'une certaine douceur de vivre. Les séances à la plage, les enfants Bonnem sur le chemin de l'école, la petite Berthie, la fille d'Edgard et Liesel née en 1936 à Tel Aviv, rythment la vie de la famille.

L'arrivée à Alençon

Mais l'installation en Palestine est un échec. Les raisons en sont incertaines. La mémoire familiale évoque le climat, le chômage et les maladies. De fait, le paludisme sévit encore dans la région dans les années 1930. Peut-être ont-ils aussi été alarmés par les tensions croissantes entre Arabes et Juifs, qui aboutissent à la grande révolte arabe de 1936-1938.

Au printemps 1937, les Bonnem rejoignent, via Marseille, la branche de la famille déjà installée à Alençon. Edgard, Théa et Berthie les accompagnent. Tous espèrent trouver en France un refuge plus sûr.



▲ Edgard et Théa Kahn
Sur le pont du bateau vers Tel-Aviv, 1936
(Collection privée)



▲ Livret de membre du syndicat des juifs de Palestine au nom d'Edgard Kahn
Mai 1936
(Collection privée)



▲ Théa Salomon-Kahn et les enfants Bonnem
Tel-Aviv, 1936
(Collection privée)



▲ Berthold, Rudolph et Édith Bonnem
Tel-Aviv, 1936
(Collection privée)



▲ Édith et Gustel Bonnem
Tel-Aviv, 1936
(Collection privée)

1939-1940 : l'entrée en guerre

Des étrangers devenus suspects

L'entrée en guerre bouleverse la vie des Bonnem/Kahn comme celle de tous les Français.

Puisque les habitants des départements frontaliers du Nord et de l'Est sont incités à s'éloigner de la future ligne de front, Herta et ses trois garçons quittent l'Alsace et s'installent le 4 septembre à Alençon dans la maison de la rue des Granges. Siegmund Friedemann, le mari, reste à Saverne pour assurer le culte à la synagogue. Quelques jours après, Germaine quitte Sarrebourg pour rejoindre la maison familiale tandis qu'Albert, son mari français, part à l'armée.

En septembre 1939, Alfred, Edgard et Marcel ne parviennent pas à se faire engager : ils sont considérés comme ressortissants d'un pays ennemi.

À Saverne, Siegmund est incarcéré puis envoyé dans un camp de travail dans les Vosges avant de rejoindre la Légion étrangère.

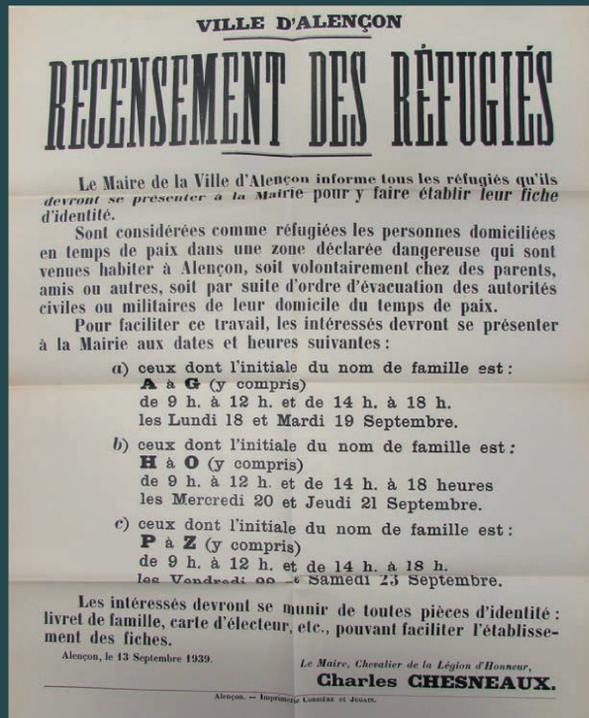
Après l'attaque allemande du 10 mai 1940, de nouvelles mesures sont prises contre les étrangers ; le 21 mai, Alfred, Edgard et Marcel sont réquisitionnés et envoyés au camp de Funay au Mans. Le 26, c'est au tour des femmes d'être brièvement internées : Gustel, Herta, Rosa, et Théa sont détenues quelques jours à Courteille. Seuls sont épargnés les plus âgés, les enfants et Germaine, française par mariage.

L'exode

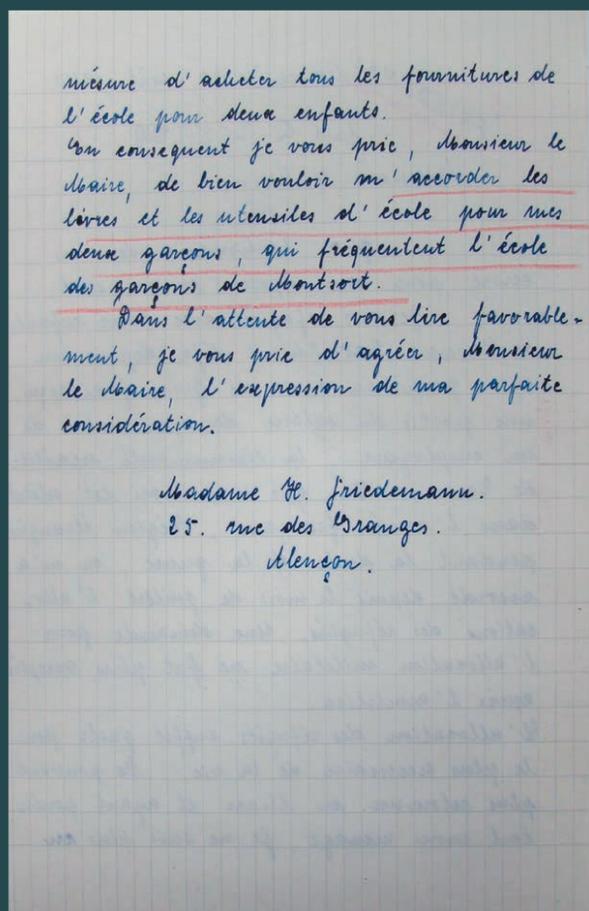
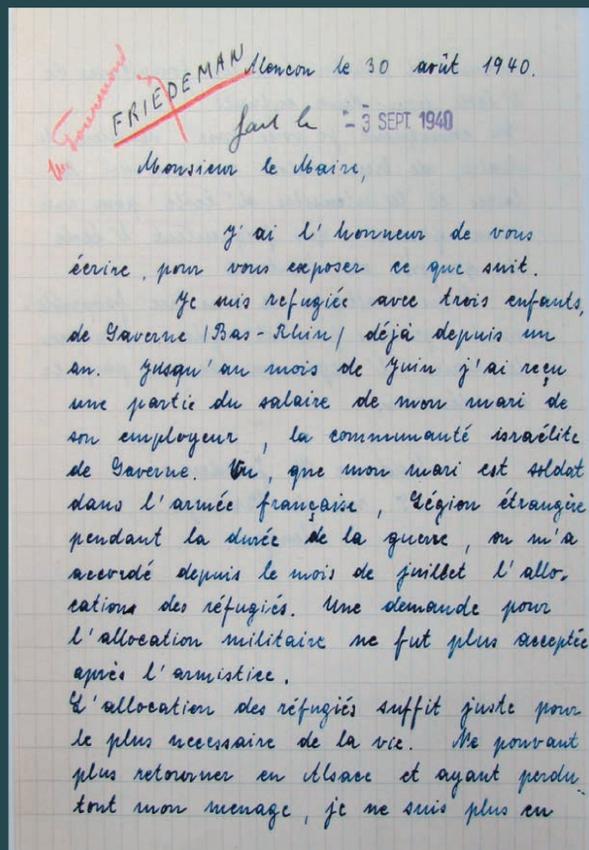
L'avancée allemande et la débâcle de l'armée française précipitent des millions de civils sur les routes.

Les Kahn/Bonnem quittent Alençon le 15 juin avec leurs voisins les Carbonari. 22 personnes s'entassent à bord d'une auto hors d'usage et de la camionnette à plateau qui la remorque. Berthold, son cousin Gérard et Argenté Carbonari suivent à bicyclette. Tout cet équipage rejoint les flots de réfugiés en route vers le Sud.

Au bout de quelques jours, faute d'essence, la famille s'arrête à Vilgué, au Nord de Thouars (Deux-Sèvres) où le petit groupe séjourne quelque temps. Berthold est même embauché à la boulangerie. Après l'armistice, le gouvernement demande aux Français de rejoindre leur domicile. Le 27 juin, la famille revient à Alençon. Édith passe et obtient avec brio son certificat d'études le 23 juillet.



▲ Affiche pour le recensement des réfugiés habitant à Alençon 19 septembre 1939 (Arch. mun. Alençon, 52 H 1)



▲ Demande de matériel scolaire adressée par Herta Kahn-Friedemann au maire d'Alençon 30 août 1940 (Arch. mun. Alençon, 59 H 2)



▲ De gauche à droite : Rudolph et Édith Bonnem, Rosa Moses-Kahn et sa fille Béatrice, Ida Kaufmann-Kahn, Gérard Meyerfeld (neveu de Rosa), Théa Salomon-Kahn et sa fille Berthie Alençon, vers 1938 (United States Holocaust Memorial Museum, coll. Beatrice Heffes)

Les premières mesures antisémites

Dès l'été 1940, les premières mesures antisémites sont prises contre les juifs de France, par les autorités allemandes et par l'État français, autrement dénommé régime de Vichy, du nom de la ville où le gouvernement s'établit le 10 juillet. Ainsi, les Allemands expulsent tous les juifs d'Alsace puis ceux de Lorraine vers la zone libre. Du côté de Vichy, deux semaines après l'instauration du régime, un décret-loi annonce la révision des naturalisations des juifs étrangers prononcées depuis 1927.

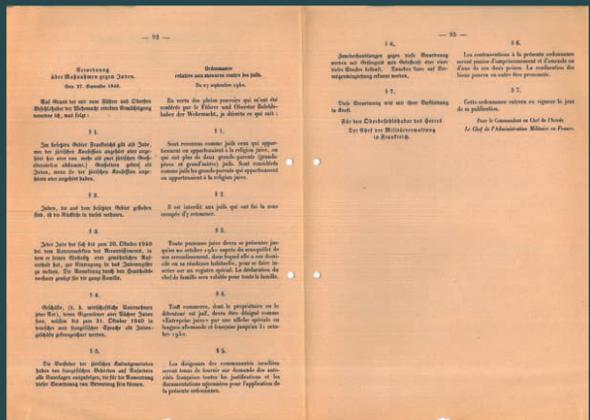
Le recensement obligatoire et le marquage des magasins

Le 27 septembre 1940 paraît la première ordonnance allemande contre les juifs en France occupée, étape majeure dans la persécution. L'article 1 définit les juifs comme « ceux qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de deux grands-parents juifs ». Elle prescrit le recensement obligatoire des juifs de la zone occupée et interdit d'y revenir à ceux qui l'auraient quittée. Les Bonnem/Kahn, respectueux de l'administration, comme l'immense majorité des juifs de France, se font donc recenser. L'ordonnance impose aussi l'apposition d'une affiche portant la mention « Entreprise juive » en français et en allemand sur les commerces détenus par des juifs. La stigmatisation est en marche.

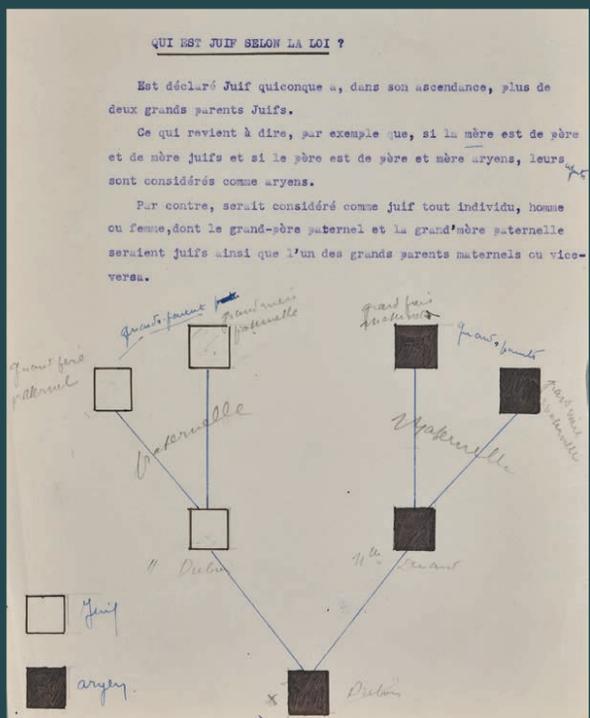
Une persécution conjointe de Vichy et des Allemands

La décision et la mise en œuvre du recensement illustrent le processus de concurrence et de collaboration entre Vichy et les autorités allemandes pour organiser la persécution. En effet, la décision est imposée par les Allemands alors que Vichy s'apprêtait à agir dans le même sens. Les Allemands devançant Vichy pour montrer aux vaincus que l'initiative leur revient.

Les listes du recensement sont mises à jour régulièrement et c'est sur cette base que les autorités françaises et allemandes procéderont aux arrestations des juifs à partir de 1941. Ainsi les premières étapes du processus génocidaire sont mises en place.



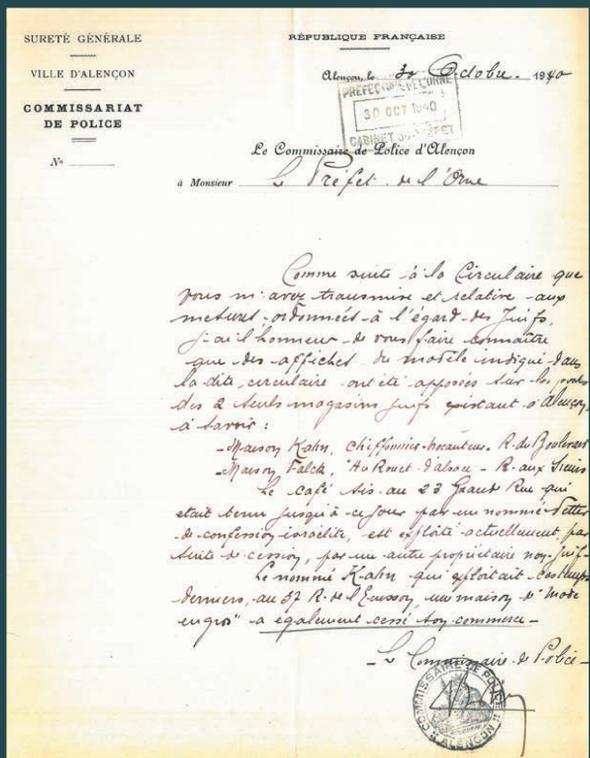
▲ Ordonnance allemande du 27 septembre 1940
Résiditum
(Arch. dép. Orne, 86 W 6)



▲ Note de travail d'un agent de la préfecture expliquant la définition d'une personne juive selon l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940
1940
(Arch. dép. Orne, 86 W 6)

N°	NOM	INDICONS	DATE DE MARIAGE	LIEU DE MARIAGE	SEX	SITUATION DE FAMILLE	PROFESSION	RELIGION	REMARQUES
1	DUBOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
2	WIDON, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
3	BOISSON, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
4	FRANCOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
5	FRANCOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
6	FRANCOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
7	FRANCOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
8	FRANCOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
9	FRANCOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	
10	FRANCOIS, M.	Arrière, Kessau	10.10.1938	Orléans	F	époux, 2 enfants	comptable	juif	

▲ Registres des déclarations souscrites par les juifs en exécution de l'ordonnance du 27 septembre 1940
1940-1942
(Arch. dép. Orne, 86 W 3)



▲ Note du commissaire de police d'Alençon au Préfet de l'Orne confirmant l'apposition d'affiches sur les deux commerces juifs de la ville
22 février 1941
(Arch. dép. Orne, 86 W 4)

La spoliation des biens juifs

L'aryanisation

Les persécutions antisémites ont aussi une dimension économique. Ainsi, pour les nazis comme pour Vichy, exclure les juifs des activités économiques répond à l'obsession raciste de la « purification » mais permet aussi d'en tirer profit. On retrouve dans ce domaine le sinistre mélange de coopération et de rivalités entre Vichy et les autorités d'occupation que l'on a déjà vu à l'œuvre pour le recensement. Les juifs se retrouvent au croisement de deux programmes antisémites concurrents qui les isolent, les dépossèdent et les privent de leurs moyens de subsistance.

Ainsi se met en place la politique de spoliation des biens des juifs appelée « aryanisation ».

Ce néologisme issu de l'allemand désigne, selon l'historien Philippe Verheyde, le processus visant à éliminer les juifs de la vie économique, notamment en organisant le transfert en des mains dites « aryennes » d'une activité détenue par des « non-aryens ». L'aryanisation commence avec l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940 visant les juifs propriétaires, actionnaires ou administrateurs. Elle impose la mise sous tutelle des entreprises « aryanisées » par des administrateurs provisoires, nommés par les préfets.

La mise en place des administrateurs provisoires

Vichy s'empresse donc de mettre en œuvre l'ordonnance allemande, d'une part pour montrer son engagement sincère dans la collaboration, d'autre part pour éviter que les biens spoliés ne tombent entre les mains des Allemands. Ainsi, en décembre 1940 est institué le Service de contrôle des administrateurs provisoires, géré par le ministère de la Production industrielle puis par le Commissariat général aux questions juives après sa création le 29 mars 1941. Jusqu'en avril 1941, le propriétaire spolié peut encore toucher le produit de la vente.

Le commerce d'Alfred Kahn, placé sous la tutelle d'un administrateur, est liquidé en février 1941. Rosa récupère l'argent lors de la liquidation du fonds de commerce et du stock. Puis la législation se durcit, entravant notamment le libre usage des comptes bancaires. En juillet, Vichy étend la spoliation à toutes les catégories de biens « juifs », et notamment aux biens immeubles. C'est ainsi que la maison de la rue des Granges se retrouve mise en vente.



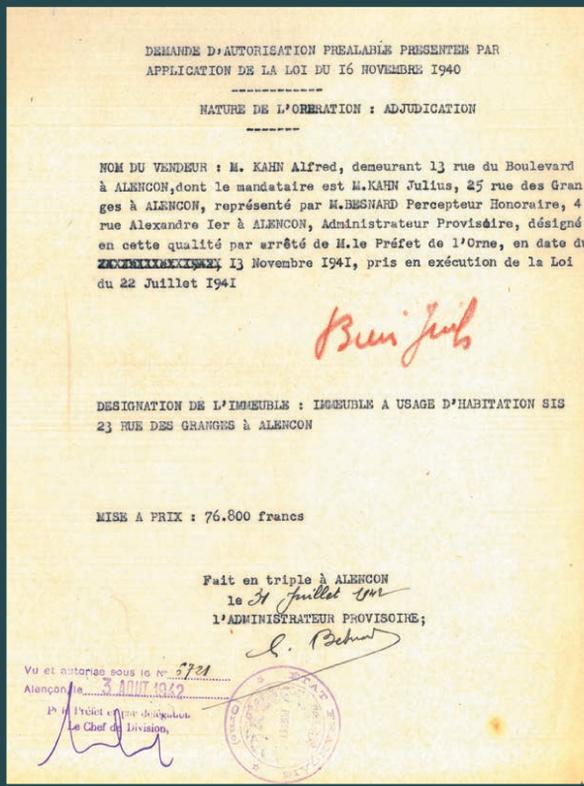
▲ Affiche apposée sur les magasins juifs aryanisés en application de l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 (Arch. dép. Orne, 86 W 4)

N°	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	SEXE	SITUATION DE FAMILLE	PROFESSION	RELIGION	DATE DE NOMINATION
1	ALLENCON	Alfred	13/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
2	ALLENCON	Julius	25/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
3	ALLENCON	Alfred	13/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
4	ALLENCON	Julius	25/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
5	ALLENCON	Alfred	13/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
6	ALLENCON	Julius	25/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
7	ALLENCON	Alfred	13/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
8	ALLENCON	Julius	25/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
9	ALLENCON	Alfred	13/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940
10	ALLENCON	Julius	25/07/1884	Alençon	M	Marier	Percepteur honoraire	Catholique	18/10/1940

▲ Registre des déclarations souscrites en exécution de l'ordonnance du 18 octobre 1940 (Arch. dép. Orne, 86 W 3)

Situation antérieure de l'immeuble	Noms et adresse des propriétaires ou des ayants droit	Désignation de l'immeuble	Nom et adresse de l'Administrateur Provisoire
ALLENCON, 23 rue des Granges,	M. KAHN Alfred, 13 rue du Boulevard à ALLENCON (M. KAHN Julius, 25 rue des Granges Mandataire)	Maison d'habitation	M. BESNARD, Percepteur honoraire 4 rue Alexandre DUMAS à ALLENCON
ALLENCON, 13 rue des Granges,	Mlle Béatrice TARDY sous propriétaire M. et Mme TARDY, 25 rue des Granges	Bâtiment à usage commercial et sans usage (SON D n°1342)	M. BESNARD, Percepteur honoraire 4 rue Alexandre DUMAS à ALLENCON
ALLENCON, 12 & 14 rue St-Germain	M. ELIAS Alfred, 13 rue Aristide-BRAND à ALLENCON M. SALON Albert, 11 rue des Archères à JUILLET sous-propriétaires	Deux maisons d'habitation	M. BESNARD, Percepteur honoraire 4 rue Alexandre DUMAS à ALLENCON
ALLENCON, 21 rue, M. Albert Christophe et M. Paul Chabré	Mme HENRI née HENRI Georgette, 21 rue de la Liberté à JUILLET M. HENRI 45 rue Vivienne à PARIS (Mandataire de la propriétaire)	Immeuble cadastré Sect. 7 p. (Coteval) (Coteval 04)	M. BESNARD, Percepteur honoraire 4 rue Alexandre DUMAS à ALLENCON

▲ Liste des immeubles appartenant à des juifs dans le département de l'Orne 20 décembre 1941 (Arch. dép. Orne, 86 W 2)



▲ Demande d'autorisation, par l'administrateur provisoire Besnard, de mise en vente aux enchères de la maison des Bonnem/Kahn rue des Granges à Alençon 31 juillet 1940 (Arch. dép. Orne, 73 W 1)

Exclusion et stigmatisation

« D'autres règlements furent imposés, dont je ne me souviens plus dans le détail. C'était comme un tourbillon [...]. Par exemple, [...], inscription de la mention Juif sur les cartes d'identité, déclaration des biens, interdiction de se déplacer dans la zone occupée. Au début, on pouvait avoir encore un peu de marge, mais par la suite, plus du tout » *Journal d'Ida Kahn*, 27 juin 1942.

De nouvelles mesures infamantes

Peu à peu en effet, l'état se referme sur les juifs par une succession de mesures discriminatoires qui les stigmatisent et les séparent du reste de la population. En octobre 1940, les Allemands ordonnent que la mention « juif » ou « juive » soit apposée par un tampon rouge sur les cartes d'identité. À nouveau les Bonnem/Kahn se montrent légalistes et font tamponner leurs papiers au commissariat.

Le 13 août 1941, il est interdit aux juifs de la zone occupée de posséder un poste de radio (TSF) ; le 10 novembre 1941, Berthold déclare en mairie qu'il n'en possède pas.

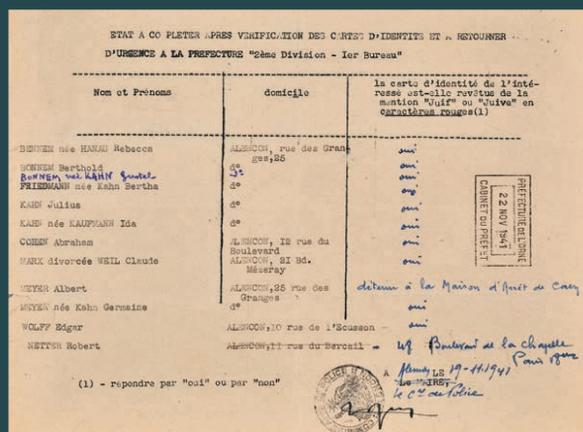
L'étoile jaune

En février 1942, un couvre-feu est imposé aux juifs de 20 h à 6 h. Le 29 mai 1942, la 8^e ordonnance allemande relative aux juifs impose le port de l'étoile, la plus emblématique des mesures infamantes. D'abord instituée en Pologne dès 1939 puis dans les autres territoires occupés d'Europe centrale et orientale, la mesure est appliquée en Allemagne en septembre 1941 puis étendue aux Pays-Bas, à la Belgique et à la France.

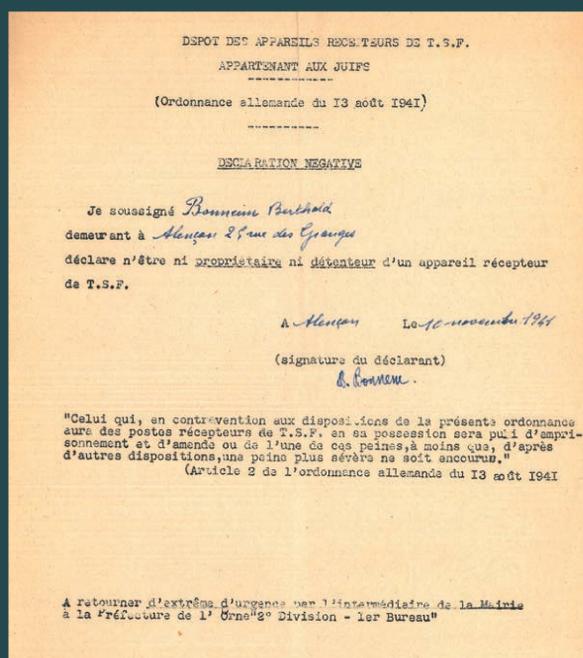
L'obligation de porter l'étoile suscite des réactions de solidarité. Ainsi, Ida écrit dans son journal, le 25 juin : Pendant ses achats, une dame a suivi Gustel et s'est adressée à elle : « je ne vous connais pas mais je dois vous serrer la main ».

Ces petits gestes signalent le retournement de l'opinion publique française à l'encontre du régime de Vichy et une attention nouvelle envers les juifs, dont on se souciait jusqu'alors assez peu.

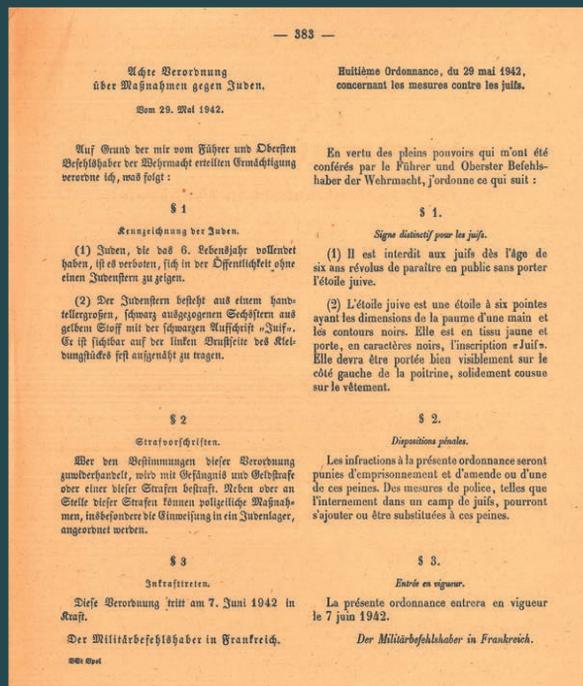
En juillet 1942, viennent de nouvelles restrictions : interdiction d'accéder aux lieux publics (parcs, restaurants, théâtres, bibliothèques), obligation de faire ses courses entre 15h et 16h. La nasse se referme inexorablement.



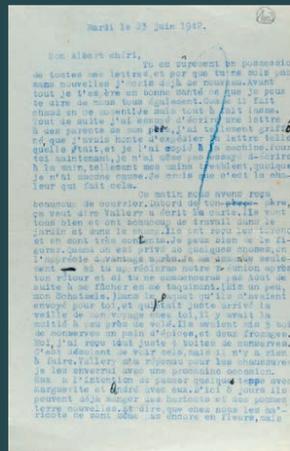
État de l'application de la mention « juif » ou « juive » en rouge sur les cartes d'identité des juifs alençonnais, dressé par le commissariat de police d'Alençon le 19 novembre 1941 (Arch. dép. Orne, 86 W 3)



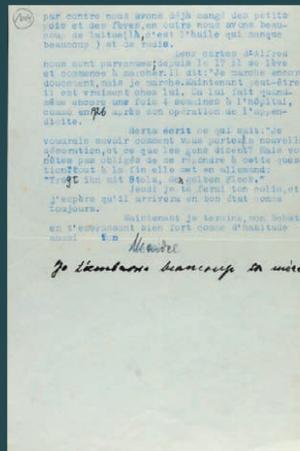
Déclaration négative de Berthold Bonnem au sujet de la possession de poste T.S.F. 10 novembre 1941 (Arch. dép. Orne, 86 W 4)



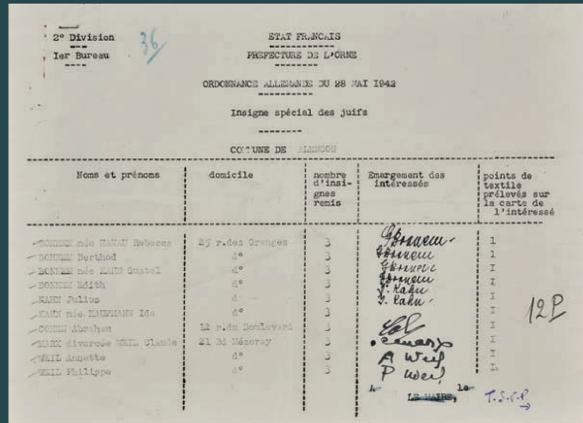
Ordonnance allemande du 29 mai 1942 imposant le port de l'étoile jaune Rédaction (Arch. dép. Orne, 86 W 6)



Lettre de Germaine Kahn-Meyer à son mari. Germaine évoque la réaction de sa sœur Herta sur le port de l'étoile jaune. Cette dernière, réfugiée en zone libre, interroge sa sœur sur les réactions des gens et écrit « Tragt ihn mit Stolz », « Portez-la fièrement ». 23 juin 1942 (Collection privée)



Lettre de Germaine Kahn-Meyer à son mari. Germaine évoque la réaction de sa sœur Herta sur le port de l'étoile jaune. Cette dernière, réfugiée en zone libre, interroge sa sœur sur les réactions des gens et écrit « Tragt ihn mit Stolz », « Portez-la fièrement ». 23 juin 1942 (Collection privée)



Liste d'émargement pour la remise des trois exemplaires de l'étoile juive aux juifs de la commune d'Alençon 1942 (Arch. dép. Orne, 86 W 6) On note le cynisme de l'administration qui prélève un point de textile sur la carte de chaque juif en contrepartie de cette distribution imposée.

Les premières déportations

De l'arrestation à Alençon à l'enfermement au camp de Pithiviers

« Oh jour de malheur, le soir vers 9 heures, des gendarmes sont venus chercher Gustel, Berthold et Édith. Ils ont reçu l'ordre de préparer une valise avec des draps, 2 couvertures, du linge de rechange pour une fois, des affaires de toilette, des couverts, et des provisions pour 3 jours. Ensuite, on les a emmenés en auto, sans indiquer leur destination. J'allais l'oublier : on leur a demandé particulièrement d'emporter des chaussures et des habits de travail, mais pas d'argent. » C'est ainsi que dans son journal Ida raconte la première arrestation qui frappe la famille le 13 juillet 1942. Elle s'inscrit, comme la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris les 16 et 17 juillet, dans le cadre d'une vaste opération organisée par Vichy et les Allemands en zone occupée.

Les Bonnem sont d'abord conduits à la caserne Bonet, utilisée comme prison par les Allemands. Ils y restent deux jours, le temps qu'y soient rassemblés d'autres juifs arrêtés dans l'Orne. Le 15 juillet au matin, ils sont emmenés à la gare d'Alençon. Sur le quai, Germaine et Rudolph parviennent à leur faire passer quelques provisions. Le train les emmène d'abord à Rouen où ils rejoignent une cinquantaine de juifs arrêtés dans la région. Le 17 juillet, ils arrivent au camp de Pithiviers dans le Loiret.

Le camp de Pithiviers est construit en 1939 pour accueillir les prisonniers de guerre allemands. Il sert d'abord pour les prisonniers de guerre français avant leur transfert en Allemagne. À partir d'avril 1941, il devient un camp d'internement géré par Vichy pour les juifs étrangers, puis un point de départ pour les centres de mise à mort d'Europe de l'Est. Le premier convoi pour Auschwitz part le 25 juin 1942.

Édith et sa mère sont enfermées dans le baraquement n° 9, Berthold dans le n° 10. Le 19 juillet, les familles raflees au Vélodrome d'Hiver arrivent à leur tour à Pithiviers. Les conditions de détention y sont épouvantables. Les Bonnem écrivent à Alençon et peut-être reçoivent-ils les colis qu'on leur envoie.

La déportation vers Auschwitz

Le 31 juillet, Gustel et Berthold sont déportés par le convoi n° 13 qui arrive à Auschwitz le 2 août 1942. Tous les adultes de ce convoi sont sélectionnés pour le travail forcé. On sait que Berthold survit à Auschwitz jusqu'au 23 août ; quant à Gustel, les archives sont muettes. Édith, comme les autres enfants, reste seule au camp pendant 3 jours. Le 3 août, elle est déportée par le convoi n° 14, arrivé le 5 août à Auschwitz. Sur les 1034 personnes à bord du train, 482 sont gazées dès leur arrivée. Édith était sans doute parmi elles.



▲ La caserne Bonet, prison de la Gestapo sous l'occupation allemande. Vers 1959 (Arch. dép. Orne, 83 Fi 108)

POLICE NATIONALE
 VILLE D'ALENÇON
 COMMISSARIAT DE POLICE
 N° 2985

ÉTAT FRANÇAIS
 Alençon, le 15 Juillet 1942.

Le Commissaire de Police d'Alençon
 à Monsieur Le PRÉFET de l'ORNE (Cabinet),

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ce jour 15 Juillet, une douzaine de Juifs, sous escorte de membres de l'Armée occupante, sont partis d'ALENÇON au train de 11 heures 32 pour une destination inconnue. Plusieurs d'entre eux auraient résidé à ARGENTAN et à TESSE-LE-MADELEINE. 3 Juifs habitant Alençon, 25, Rue des Granges faisaient partie du convoi. Il s'agit de :
 Dame BONNEM née KAHN Gustel, née le 14-1-03 à MERZIG
 BONNEM Berthold, son fils, né le 25-2-25 à MERZIG
 BONNEM Edith, sa fille, née le 19-5-27 à MERZIG (Allemagne)
 Ces 3 personnes (étaient réfugiés Sarrois)

Le Commissaire de Police :

▲ Lettre du commissaire de police d'Alençon au préfet de l'Orne relatant le départ en train, sous escorte allemande, de Gustel, Berthold et Edith Bonnem 15 juillet 1942 (Arch. dép. Orne, 1 W 24)



▲ Vue générale du camp d'internement de Pithiviers Vers 1942 (Ministère des affaires étrangères)

BARAQUE			
1	CHABRIER	Edith	14-1-03
2	BONNEM	Gustel	14-1-03
3	BONNEM	Berthold	25-2-25
4	BONNEM	Edith	19-5-27
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

▲ Liste des occupants de la baraque n° 9 du camp de Pithiviers 2 août 1942 (Centre international de documentation sur les persécutions nazies de Bad Arolsen)



▲ Baraquements du camp de concentration d'Auschwitz Vers 1970 (Arch. dép. Orne, Fonds Jules Bouvet, 70 Fi, cliché de Jules Bouvet)

Bonnem
 Camp de Pithiviers

N° d'ordre 9-136
 Nom Bonnem
 Prénoms Edith
 Fils de
 Et de
 Date de naissance 18-5-1917
 Lieu de naissance Metz
 Nationalité Française Allemande
 Profession
 Situation de famille
 Adresse avant l'internement Alençon Rue des Granges

Date d'arrivée 17-7-1942
 Motif d'internement
 Remis aux A.O. le 2 Août 1942

▲ Fiche d'Édith Bonnem au camp d'internement de Pithiviers Juillet - Août 1942 (Mémorial de la SHOAH)

Connaître et faire reconnaître la mort des siens

De la réalité des faits...

Dès son arrivée au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, le 8 août 1942, la jeune Édith Bonnem est dirigée vers une chambre à gaz où elle est froidement assassinée tout comme 481 autres personnes de ce convoi. Elle est la première de sa famille à être ainsi victime de la barbarie nazie qui tue enfants et vieillards dès leur débarquement des trains. Arrivés quelques jours plus tôt, son frère aîné, Berthold, survit jusqu'au 23 août 1942, date à laquelle il est inscrit au registre des morts du camp, alors que leur mère, Gustel, en raison de son âge, échappe probablement, elle aussi, à une mort immédiate mais néanmoins inéluctable.

Marcel Bonnem est déporté et assassiné au camp d'Auschwitz-Birkenau en septembre 1942, Rudolph Bonnem, Rebecca Hanau-Bonnem, Julius Kahn et Ida Kaufmann-Kahn en novembre 1942, Germaine Kahn-Meyer en février 1943. Edgard Kahn décède au camp de Majdanek en mars 1943, Albert Meyer au camp de Buchenwald en décembre 1944.

Le 8 mai 1945, l'Armistice est signé ; la guerre est finie mais manquent à l'appel onze membres des familles Bonnem, Kahn et Meyer, tous partis « pour une destination inconnue ». Le mince espoir d'un retour de leurs « chers » laisse progressivement place à un deuil insurmontable, sans adieu, sans explication, sans corps.

... à la transcription des actes de décès

En 1947, le ministère des Anciens combattants ordonne la transcription sur l'état civil d'Alençon des décès des enfants et des vieillards : Julius Kahn le 16 janvier, Rudolph Bonnem le 7 février, Ida Kaufmann-Kahn le 23 avril. Mais aucune instruction ne concerne Rebecca Hanau-Bonnem. Le décès d'Albert Meyer est également enregistré, probablement parce que les archives du camp de Buchenwald le précisent.

Cinq années après la libération des camps, le 16 décembre 1950, à la requête d'Alfred Kahn et après instruction des dossiers, le procureur du tribunal d'Alençon demande finalement la transcription des actes de décès d'Édith, de Berthold, de Marcel Bonnem et de Gustel Kahn-Bonnem ainsi que celui de Germaine Kahn-Meyer.

L'acte de décès de Rebecca Hanau-Bonnem est quant à lui dressé le 3 août 2009 sur la déclaration d'un expert de haut niveau, fonctionnaire habilité du ministère de la Défense, après instruction du dossier. Il est transcrit sur les registres d'état civil de la ville d'Alençon le 11 août suivant, près de 67 ans après sa mort.

N°	NOM	Prénoms	Date de décès	Lieu de décès	Autres renseignements
1	Kaufmann	Ida	1942	Auschwitz	
2	Bonnem	Julius	1942	Auschwitz	
3	Bonnem	Marcel	1942	Auschwitz	
4	Bonnem	Rudolph	1942	Auschwitz	
5	Bonnem	Edith	1942	Auschwitz	
6	Bonnem	Rebecca	1942	Auschwitz	
7	Bonnem	Albert	1943	Majdanek	
8	Bonnem	Edgard	1943	Majdanek	
9	Bonnem	Germaine	1943	Auschwitz	

▲ Table des successions et des absences du bureau de l'enregistrement d'Alençon mentionnant la mort de Julius, d'Ida, de Germaine et d'Edgard Kahn 1940-1943 (Arch. dép. Orne, 3 Q 11460)

Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 659798
GABINET DU MINISTRE
Demande formulée en vue d'obtenir la régularisation de l'état-civil d'un "Non-entré"

1^{re} PARTIE. — Renseignements sur le "Non-entré"
Nationalité (français ou étranger)

NOM (en lettres capitales) Prénoms
Date de naissance Jour 25 Mois février Année 1925
Lieu de naissance Localité : Fertig Département : Sarre

Domicile au moment de la mobilisation, de la déportation ou de l'incorporation. Localité : Alençon Rue : des Granges Numéro : 25 Département : Orne

Pour les militaires, indiquer ci-contre : Le Régiment : Le 1^{er} Stalag ou Oflag avec le N° du Prisonnier :

Indiquer ci-contre s'il s'agit d'un prisonnier militaire, d'un travailleur du Service obligatoire, d'un travailleur volontaire, d'un déporté politique, d'un déporté racial, d'un Alsacien-Lorrain incorporé dans l'armée allemande. départé racial

Indiquer ci-contre, s'il y a lieu, le faux nom pris dans la Résistance par le non-entré.

Indiquer ci-dessous les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie certifiée conforme par le Maire ou le Commissaire de Police des témoignages écrits parvenus à la famille : Arrêté en juillet 1942 par les bandes d'Hitler transféré au camp de Pithiviers de là départé "destination inconnue".

2^e PARTIE. — Renseignements sur le demandeur

NOM (en lettres capitales) Prénoms : Alfred

Localité : Alençon
Adresse Rue : des Granges Numéro : 25 Département : Orne

Pour les parents indiquer ci-contre le degré de parenté avec le non-entré : oncle
Nombre d'enfants vivants du non-entré : -

Indiquer ci-contre si la famille du non-entré perçoit la délégation de solde ou des allocations militaires.

Alençon, le 17 juin 1946
Le demandeur,
Signature : Alfred Kahn

Le demandeur, seul survivant de la famille et qui présente une demande pour le "non-entré", n'a pu se procurer d'actes d'état-civil.

3^e PARTIE. — Certificat du Maire ou du Commissaire de Police

Le Maire ou le Commissaire de Police d'Alençon certifie que les renseignements qui figurent sur la présente demande sont exacts et que
Monsieur Berthold n'a pas reparu à son domicile depuis le juillet 1942
A Alençon, le 9 juillet 1946
Le Maire ou Commissaire de Police du domicile du non-entré,
(Signature et cachet)

REMARQUES. — Joindre à la présente demande :
— Un extrait de l'acte de naissance du non-entré sur papier libre ;
— Un extrait de l'acte de mariage (s'il y a lieu) du non-entré sur papier libre.
Renvoyer la présente demande à la Préfecture de l'Orne, 1^{re} Division, 3^e bureau.

▲ Demande de régularisation de l'état civil pour Berthold Bonnem présentée par Alfred Kahn 17 juin 1946 (Ministère de la Défense, direction des archives définitives, division des archives des victimes des conflits contemporains)

12 décembre 1950
PARQUET DE LA COUR D'ASSISES DE L'ORNE ET DU TRIBUNAL D'ALENÇON
Le Procureur de la République
A Monsieur le Président du Tribunal Civil

Just déclaratif de décès
Bonnem Edith

7 Décembre 1950
Alençon, le 7 décembre 1950

A l'honneur d'exposer que la nommée BONNEM Edith, Paula, célibataire, apatride, sans profession, née à MERZIG (Sarre) le 19 mai 1927 de BONNEM Marcel et de KAHN Gustel, domiciliée à ALENÇON 25, rue des Granges, fut arrêtée comme israélite par les Allemands en juillet 1942 à ALENÇON.

Qu'elle fut internée à PITHIVIERES d'où elle était déportée le 2 Aout 1942 vers Auschwitz (Pologne),

Que vu l'avis en date du 4 avril 1949 du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre elle doit être considérée comme étant décédée à Auschwitz (Pologne) le 7 aout 1942,

Qu'en conséquence il convient de déclarer judiciairement son décès et de le faire remonter à cette date,

Vu la loi du 22 Septembre 1942 modifiée par l'ordonnance du 5 avril 1944,

Attendu qu'il s'est écoulé plus de cinq années depuis la disparition de la susnommée,

Par ces motifs :

Le soussigné requiert qu'il plaise au Tribunal déclarer le décès en Pologne à Auschwitz à la date du 7 aout 1942 de BONNEM Edith Paula, célibataire, apatride, sans profession, née à MERZIG (Sarre) le 19 mai 1927 de BONNEM Marcel et de KAHN Gustel, domiciliée à ALENÇON, 25 rue des Granges,

Et ordonner que la transcription du ce jugement sera faite sur les registres de décès de l'année en cours de la ville d'Alençon et que mention en sera faite en marge de l'acte le plus proche en date sur les registres de décès de l'année 1942 de la ville d'Alençon et en marge de l'acte de naissance de la dite BONNEM Edith Paula à MERZIG (Sarre) sur les registres de naissances de l'année 1927.

Le Procureur de la République,
Signature : H. Jacobson

▲ Réquisition du procureur de la République pour le jugement déclaratif de décès d'Édith Bonnem 7 décembre 1950 (Arch. dép. Orne, 518 W 15)

L'émergence d'une mémoire collective de la Shoah

Si la mémoire familiale et locale ne tarde pas à s'exprimer, la mémoire collective et la reconnaissance de la responsabilité de l'État sont beaucoup plus longs à s'imposer. La volonté de réconciliation nationale, la focalisation sur la Résistance au détriment des victimes de l'antisémitisme, ralentissent l'émergence d'une mémoire collective de la Shoah.

Des plaques commémoratives

Le 6 juin 1954, dix ans jour pour jour après le débarquement des Alliés, un nouveau monument aux morts est inauguré place de Gaulle à Alençon. Y figure le nom de la famille Kahn, qui pourrait être encore aujourd'hui complété par les noms de familles Bonnem et Meyer. Deux plaques commémoratives sont inaugurées à la même période : l'une à l'école municipale de Montsurt, que fréquentaient Berthold et Rudolph, l'autre à l'ancien lycée de jeunes filles, rue du Mans, où Édith était scolarisée. Cette plaque se trouve désormais au lycée Marguerite de Navarre.

La famille installe également une plaque commémorative sur la maison de la rue des Granges, à la mémoire de leurs « chers parents victimes de la barbarie allemande déportés morts sans sépultures ».

À la fin du XX^e siècle, celle-ci est transférée place Bonet (là-même où Édith Bonnem avait été enfermée après son arrestation) au dos de la stèle des déportés disparus inaugurée en 1962.

La reconnaissance de la responsabilité de l'État français

En France, la mémoire de la Shoah s'affirme au début des années 1980, notamment grâce aux travaux de Beate et Serge Klarsfeld mais aussi à la littérature et au cinéma (citons ici le feuilleton *Holocauste* (1979) et le film *Shoah* de Claude Lanzmann (1985). En 1985, une loi relative à la rectification du lieu et de la date de décès des personnes mortes en déportation et à l'apposition d'une mention « Mort en déportation » est promulguée. À ce jour, cette mention a été apposée (en 1992, 1993, 1995 et 2009) sur tous les actes de décès de la famille à l'exception de Marcel Bonnem pour lequel aucun arrêté du secrétaire d'État aux anciens combattants n'a été publié.

Le 23 juillet 1987, soit quelques jours après la condamnation du criminel de guerre allemand Klaus Barbie, François Mitterrand inaugure à Alençon, en présence d'Alfred et de Rosa Kahn, le centre social Édith Bonnem.

Le 16 juillet 1995, Jacques Chirac, président de la République, reconnaît pour la première fois la responsabilité de l'État français dans la persécution des juifs de France.

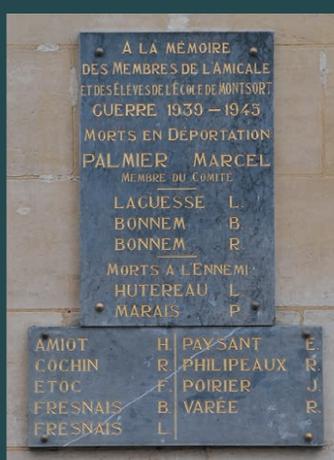
Des lieux de mémoire

Au début du XXI^e siècle, la mémoire de la Shoah prend place dans le calendrier des commémorations : en 2000, une journée de commémoration nationale est votée par le Parlement français ; en 2002 est instaurée une journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste, proclamée officiellement en 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette même année, à Paris, Jacques Chirac inaugure le Mémorial de la Shoah et le Mur des noms sur lequel figurent ceux des familles Bonnem, Kahn et Meyer ; à Berlin, le Mémorial aux juifs assassinés d'Europe est inauguré en présence d'Horst Köhler et de Gerhard Schröder. En 2012, à Merzig, des pierres d'achoppement sont scellées devant les derniers domiciles qu'Édith et les siens avaient quittés en 1936.



▲ Monument aux morts d'Alençon 2015 (Archives départementales de l'Orne, cliché André Morin)



▲ Plaque en mémoire des membres de l'Amicale et des élèves de l'école de Montsurt apposée au n° 25 de la rue des Tisons à Alençon 2015 (Archives départementales de l'Orne, cliché André Morin)



▲ Plaque en mémoire d'Édith Bonnem apposée dans la cour du lycée Marguerite de Navarre à Alençon 2015 (Archives départementales de l'Orne, cliché André Morin)



▲ Plaque en mémoire des victimes alençonnaises de la barbarie nazie apposée au dos de la stèle des déportés disparus dans le square des déportés à Alençon 2015 (Archives départementales de l'Orne, cliché André Morin)



▲ Inauguration du centre social Édith Bonnem à Alençon par le président de la République François Mitterrand, qui sur cette photographie s'entretient avec Rosa Moses-Kahn 23 juin 1987 (Arch. mun. Alençon)



▲ Pierres d'achoppement à la mémoire de Rebecca, Marcel, Gustel, Berthold, Édith et Rudolf Bonnem à Merzig. Les Stolpersteine, ou pierres d'achoppement, sont des plaques commémoratives, ayant la forme de pavé, avec des surfaces en laiton gravé. Elles commémorent les victimes du nazisme et sont apposées devant le dernier domicile, 2012 (Collection privée)